Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_52DELIB-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 mai 2026, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame Valérie GERVÈS, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :
Monsieur Louis TOULET, Madame Emilie LOUAULT, Monsieur Franck GEORGET, Madame Dominique BOUC, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Frédérique LACAZE, Monsieur Laurent ZUINDEAU, Madame Laurence LIEVEN, Monsieur Jérôme DESMÉE, Madame Béatrice MARCELIN, Monsieur Arnaud DIEUDONNET, Madame Patricia JOLLET, Madame Bénédicte CHEDEMAIL, Madame Corinne GILLARD, Monsieur Emeric GOURJON, Madame Anne PINSON, Monsieur Aurélien BARBIER, Madame Isabelle PRIETO, Monsieur Hadrien DE CLERMONT-TONNERRE, Madame Yasmine PROUDHON, Madame Adèle TROIVILLE, Monsieur Miguel CASTRO, Madame Olivia ZARCATE, Monsieur Benoit DATIN.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Monsieur Hervé JÉGOU ayant donné pouvoir à Madame Émilie LOAULT. Monsieur Pierre RAGUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Louis TOULET. Monsieur Jean-Michel COUDERT ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent ZUINDEAU. Madame Nadine CARPENTIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme DESMÉE.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :
M. Jérôme DESMEE.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre d'absent : 0

Pour : 25
Abstentions : 4
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_52DELIB-DE

2026/05/N°52 - SAISON CULTURELLE 2026 – CONVENTIONS ET CONTRATS AVEC LES PARTENAIRES, LES COMPAGNIES, LES ARTISTES, LES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES ET L'OFFICE DE TOURISME LOCHES TOURAINE CHÂTEAUX DE LA LOIRE :

Madame Émilie LOUAULT, Adjointe Déléguée, informe le Conseil municipal que la saison culturelle se déroulera d'avril à novembre 2026.

Comme les années précédentes, cette programmation sera rythmée par différents rendez-vous : spectacles, concerts, expositions, etc., organisés par la Ville ou en partenariat avec des associations, à l'Espace Agnès Sorel, au jardin public, à l'église Saint-Antoine, à la collégiale Saint-Ours, en centre-ville, à la médiathèque et autres sites culturels ou patrimoniaux.

Madame LOUAULT précise que l'ensemble de cette programmation sera présenté dans les supports habituels (plaquette « Culture & Patrimoine », site internet, réseaux sociaux, affiches, Loches actualités), sous réserve de modifications éventuelles en cours de saison.

La programmation prévue sera la suivante :

- ***Le Soir des ombres*** (Cie Chamane) conte/marionnette, le 6 juin 2026, hors les murs
- ***Le Parcours Molière*** (Cie du Chat Perché), théâtre classique revisité/balade contée**,** le 11, 25 juillet et 8 août 2026 dans le centre-ville de Loches et dans la cité royale [gratuit]
- **Théâtre de l'Ante**, théâtre, le 8 juillet 2026 (informations à venir) au jardin public (billetterie gérée par le Théâtre de l'Ante)
- **Concert : Plein patin**, trio de musique trad**,** dans le cadre des *Soirées d'été*, le 18 juillet 2026, place du Marché aux légumes [gratuit]
- ***Héraklès*** (Cie Jeux de vilain), marionnette, dans le cadre des *Soirées d'été*, le 21 juillet 2026, place du Marché aux fleurs [gratuit]
- ***Pierre, Paul et Paule*** (Cie Colbok), concert théâtralisé et burlesque, dans le cadre des *Soirées d'été*, le 28 juillet 2026, place du Marché aux fleurs [gratuit]
- **Concert : Kalahari**, trio de musique du monde**,** dans le cadre des *Soirées d'été*, le 1 août 2026, place du Marché aux légumes [gratuit]
- ***Ça va foirer !*** (Cie Réverbère), solo burlesque, dans le cadre des *Soirées d'été*, le 4 août 2026, place du Marché aux fleurs [gratuit]
- **Les Médiévales de Loches** du 15 au 17 août 2026 dans la Cité royale de Loches et le centre-ville, en partenariat avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et l'UCAL
- ***Lanterne rouge*** (Cirque Pépin), cirque burlesque, dans le cadre des *Soirées d'été*, le 25 août 2026, place du Marché aux fleurs [gratuit]
- ***Fils de Bâtard*** (Cie MAPS), théâtre, en coréalisation avec le Théâtre du Rossignolet

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_52DELIB-DE

en ouverture du Festival du Rossignolet, le 25 septembre 2026 à l'Espace Agnès Sorel

- ***Impossible,*** (Grego et Cécile, Illusionnistes), magie, le 24 octobre 2026, à l'Espace Agnès Sorel

- **LOCAL SESSIONS #3**, musiques actuelles (rock et électronique), le 21 novembre 2026 à l'Espace Agnès Sorel (programmation en cours)

Madame LOUAULT rappelle que les tarifs pris par décision du Maire n°2025-39 du 3/12/2025 seront appliqués pour les spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle 2026, à savoir :

- Tarifs « tête d'affiche » : plein tarif 25 € / tarif réduit 20 € / Gratuit - 12 ans
- Tarifs « saison » : plein tarif 16 € / tarif réduit 11 € / Gratuit - 12 ans
- Tarifs spéciaux :
 - Spectacle en coréalisation avec le Rossignolet : plein tarif 12 € / tarif réduit 9 € / Gratuit - 12 ans
 - LOCAL SESSIONS #3 : tarif unique en prévente 10 € / tarif unique sur place 15 € / gratuit - 12 ans
 - Spectacles de rue en saison estivale : Gratuit

Madame LOUAULT ajoute que la mise en œuvre des rendez-vous de la saison culturelle 2026 nécessitera la signature de conventions de partenariat avec des associations ou institutions ainsi que des contrats de cession, de coréalisation ou de coproduction avec des compagnies, associations, artistes ou entrepreneurs de spectacles déterminant le champ d'application du partenariat et les conditions d'intervention de ces derniers.

Afin de faciliter la diffusion de la programmation à différentes structures du territoire et d'encourager l'accès à la culture pour tous, des conventions ou contrats seront établis avec des partenaires institutionnels, notamment YEP'S (Région Centre-Val de Loire), Cultures du cœur 37 et PASS culture.

Madame LOUAULT indique que l'encaissement des recettes de ces spectacles sera assuré par la ville et la régie de recettes « Actions Culturelles » sera utilisée. Pour que le public puisse réserver des places en amont, l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire prendra en charge la prévente de tickets, en physique et en ligne (convention adoptée lors de la délibération 2025/11/N°104 du 28 novembre 2025).

De plus, afin de bénéficier de soutiens financiers, des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, qui collecte et reverse la subvention du Conseil régional du Centre-Val de Loire dans le cadre du PACT.

Madame LOUAULT propose à l'Assemblée délibérante d'autoriser :

- la signature de conventions de partenariat avec des associations ou institutions ainsi que des contrats de cession, de coréalisation ou de coproduction avec des compagnies, associations, artistes ou entrepreneurs de spectacles déterminant le champ d'application du partenariat et les conditions d'intervention de ces derniers,

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_52DELIB-DE

- la signature des conventions ou contrats avec des partenaires institutionnels, notamment YEP'S (Région Centre-Val de Loire), Cultures du cœur 37 et PASS culture.

- l'encaissement des recettes par l'utilisation de la régie de recettes « Actions Culturelles »,

- la vente des billets de spectacle par l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire.

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

- CONSIDÉRANT l'objectif d'assurer une saison culturelle 2026 d'avril à novembre et de proposer aux Lochois et aux visiteurs un accès à ces rendez-vous en cours de programmation,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec des associations ou institutions, ainsi que des contrats de cession, de coréalisation ou de coproduction avec des compagnies, associations, artistes ou entrepreneurs de spectacles déterminant le champ d'application du partenariat et les conditions d'intervention de ces derniers,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ou contrats avec des partenaires institutionnels, notamment YEP'S (Région Centre-Val de Loire), Cultures du cœur 37 et PASS culture,

- AUTORISE l'encaissement des recettes par l'utilisation de la régie de recettes « Actions Culturelles »,

- AUTORISE la vente des billets de spectacle par l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à LOCHES, le 2 juin 2026 **Pour extrait conforme**

Certifié exécutoire

Signé électroniquement par : Valérie GERVES
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Jérôme DESMÉE
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260602-2026_05_52DELIB-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.